

COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM. Alain DYE-PELLISSON, Bernard GOFFARD, Jean-Marc CHARPENTIER, Dominique THILL, Fabrice TOLLE, Bernard HAMIAUX, Eric LAMBERT, Claude FORTEMPS, Jean HALSDORF, Gilles KREMER et Mmes Sylviane VUERICH et Aurélie BRAGEUL.

Absents excusés : M. Daniel BALLIET, Sylvain TASSIN et Joëlle BINOT.

Un scrutin a eu lieu, M. Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux de voirie rue Raymond Clause : demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2023

DÉLIBÉRATION 2023-01 : Travaux de voirie rue Raymond Clause - demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2023

Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la réfection de la rue Raymond Clause. La voirie et les trottoirs n'ont pas fait l'objet de restauration depuis une quarantaine d'années. Il présente au conseil municipal plusieurs devis.

Après délibération, le conseil municipal,

- Accepte le projet de réfection de voirie de la rue Raymond Clause ;
- Accepte le devis de la société TPPH pour un montant de 92 910 € H.T. (quatre-vingt douze mille neuf cent dix euros) ;
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 afin d'en faciliter le financement.

Adoptée à l'unanimité